mercredi 23 janvier, à 9 heures précises du soir. Différentes communications importantes leur seront faites. Répétition générale des morceaux qui seront joués le lundi 28 janvier, au 1er concert d'hiver.

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBITS

depuis 3 francs le cent.

IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — **AVIS GRATUIT** dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition) et dans le *Petit Journal de Roubaix*.

BEURRE D'OOSTCAMP garanti pur à **3,60** le kilog

MAISON CENTRALE DE LA LAITERIE D'OOSTCAMP
A ROUBAIX, RUE DU BOIS, 13
— SUCCURSALES —

A ROUBAIX
Rue du Bois, 13;
Rue de l'Industrie, 2;
Rue Pierre-de-Roubaix, 15);
Rue Pierre-de-Roubaix, 58;
Place d'Amens, Mayot, boul.);
Rue d'Italie, 34
Rue de l'Epeule, 188;
Rue de Tourcoing, 155
Rue du Tilleul, 223;
Boulevard de Strasbourg, 126;
Rue Corneille, 7;
Rue Ma Campagne, 113;
Rue du Collège, 74 bis;
Rue de Cartigny;
Rue de la Halle, 9;
Grande-Rue, 285;
Rue de l'Ommelet, 123;
Rue de la Chaussée, 2.
Rue Decrème, 37;
Rue Turgot, 68;
Place de la Gare, 123;
Grande-Rue, 38.
Rue de la Fosse-aux-Chênes, 98

A TOURCOING
Rue de l'Hôtel-de-Ville, 4;
Rue de Gand, 91;
Rue du Tilleul, 56.

A CROIX
Rue de la Gare chez M. Duvivier

A LILLE
Rue Royale, 38, épic. Devernay

Exiger sur le papier la vignette d'Oostcamp et sur les mottes de beurre la marque de la laiterie d'Oostcamp. 87936

ENTREPRISE GÉNÉRALE D'AMEUBLEMENTS & OBJETS D'ART
FABRICATION SUPÉRIEURE
MORE-GOYEZ, tapissier décorateur.
LILLE, 19 et 27, rue Royale, 19 et 27, LILLE
83805 – 37940

TOURCOING

Le Conseil municipal s'est réuni mardi soir en séance extraordinaire. Nous rendons compte plus loin de cette réunion dans laquelle a été discutée l'importante question du sectionnement.

Lycée de Tourcoing. — Au concours de langues vivantes organisé par la Société industrielle du Nord, le Lycée de Tourcoing a obtenu les prix suivants :

Allemand. — 1er prix : Hisler Charles ; 2e prix : François Octave.

Anglais. — 2e prix : Wauthier Jean ; 4e prix : Conia Paul.

Les épreuves du concours sont purement pratiques ; elles consistent en une dictée *allemande ou anglaise*, une lettre à composer en allemand ou en anglais ; une conversation en allemand ou en anglais.

Pourquoi ces succès?

1° Tous les cours d'anglais, dès les plus basses classes, sont faits en anglais; pour la langue allemande, il en est de même, mais dans les classes supérieures seulement, à cause de la plus grande difficulté de la langue.

2° Chaque jour, les élèves des hautes classes tiennent entre eux des conversations en anglais et en allemand. Cette réforme qui a paru une utopie à de bons esprits a passé dans les faits ; tentée en plusieurs endroits sans succès, elle a réussi au lycée de Tourcoing, grâce au dévouement des professeurs et au bon esprit des élèves.

La réussite de cette double épreuve, l'enseignement de la langue étrangère par la langue même, et l'établissement de conversations anglaises et allemandes entre élèves désireux de réussir, fait espérer que ces jeunes gens, une fois leurs études terminées, seront capables à la fois de répondre aux exigences du baccalauréat et aux besoins de l'industrie et du commerce; ils auront des langues étrangères une pratique assez sérieuse pour les parler et les écrire couramment.

Chronique religieuse. — Dimanche 27 janvier, fête de Saint-Jean-Chrysostome. En l'église Notre-Dame, à la grand'messe, sermon en faveur de l'Œuvre des Ecoles d'Orient, par M. l'abbé Bels, pèlerin de Jérusalem. Le lendemain lundi, messe pour les membres vivants et défunts de l'Association.

Suites mortelles d'un accident. — Louis Mestdagh, âgé de 41 ans, qui avait eu le coude du bras droit broyé, à la filature de MM. Lamourette et Leroux frères, dans la nuit du 11 au 17 janvier, ainsi que nous l'avons relaté, a succombé à l'Hôtel-Dieu, où il avait été admis, mardi dans la matinée. Le malheureux, qui était marié et père de plusieurs enfants encore en bas-âge, demeurait à Risquons-Tout (Belgique), maisons Jamart.

Une chute de 8 mètres. — Lundi après-midi, Alphonse Cuvelier, âgé de 19 ans, ouvrier zingueur, chez M. Hercelle Lecousse, perdit l'équilibre en travaillant à la toiture de l'Ecole des filles de la place Saint-Jacques, et tomba, d'une hauteur de 8 mètres, sur le trottoir établi le long des bâtiments, du côté du jardin. On croyait bien n'avoir à relever qu'un cadavre; mais le docteur Caudrelier, appelé aussitôt, n'a constaté aucune fracture; le jeune homme n'avait que de fortes contusions au côté droit: et, sauf complications, il pourra reprendre le travail dans une quinzaine de jours. Il a été transporté chez ses parents, rue Dumortier.

Saisie de viande de cheval. — M. Ansar a saisi à l'abattoir 300 kilogs de viande de cheval reconnue impropre à la consommation, appartenant à M. Henri Stambert, boucher.

La bénédiction du drapeau de la Société Saint Georges — La société de tir à la perche « Saint Georges », qui a son siège chez M. Jean-Baptiste Fleurquin, estaminet du Pré Catelan, rue de Gand, fêtait dimanche dernier la bénédiction de sa bannière.

Cette société a assisté à la messe de 11 h. 1/2 à l'église Notre-Dame-de-Lourdes, où a été célébrée la cérémonie de la bénédiction. Pendant la messe, la fanfare la *Fraternelle*, qui avait voulu prêter son concours à cette fête, a joué quelques morceaux de son répertoire. A la sortie de l'église, un cortège, formé de la musique et des sociétaires, a parcouru les principales rues de la ville. La *Fraternelle* a exécuté sur le parcours plusieurs pas redoublés.

Rentrés au local, les tireurs se sont rendus au pied de la perche, où quelques discours ont été prononcés. La musique a joué la *Marseillaise*, aux applaudissements de l'assistance.

Les sociétaires, qui se sont ensuite divisés en deux camps, les vieux et les jeunes, ont engagé une partie d'arc qui a été gagnée par les anciens.

A sept heures du soir, un banquet réunissait, au Pré Catelan, tous *les membres* de la société. L'entrain et la gaîté n'ont cesse de régner pendant toute la soirée.

Petits faits de police. — Les agents de sûreté Debuigne et Lecaitte ont procédé mardi après-midi, en vertu d'un mandat d'arrêt délivré par M. Vitry, juge d'instruction, à l'arrestation de *Charles Dethier « dit le Verviétois »*, rattacheur, âgé de 22 ans, inculpé de coups et blessures à Roubaix.

Marcq en Barœul. — *Interruption de la circulation sur le pont de Marcq.* — Par arrêté préfectoral, en date du 19 janvier, la circulation sera interrompue, pendant la journée du vendredi 25, sur le pont de Marcq, route nationale n° 17, à Marcq-en-Barœul, à l'occasion des travaux à exécuter pour le remplacement de la voie ferrée de la ligne du tramway de Lille à Tourcoing.

LILLE

Société Industrielle du Nord de la France. — En donnant dans notre numéro paru dimanche matin le résultat du concours départemental des langues étrangères, nous n'avons fait connaître que les noms des lauréats ayant remporté les 2e et 3e prix, en division secondaire.

Ajoutons que le premier prix de ce concours, pour la division supérieure, a été décerné à notre jeune concitoyen, M. Victor Prouvost, ancien élève des collèges de Roubaix et de Marcq, et actuellement étudiant à l'Ecole supérieure de Commerce de Lille.

Les conférences de l'Union de la Paix sociale. — Les conférences organisées par le groupe de Lille de l'Union de la Paix sociale auront lieu cette année sous le patronage du Comité de Défense et de Progrès social et commenceront vendredi soir. Ces conférences seront données, comme les années précédentes, dans la salle des fêtes de la Société industrielle, 116, rue de l'Hôpital-Militaire.

Voici le programme complet de cette année :

Vendredi 25 janvier, à huit heures et demie, sous la présidence de M. A. Leroy-Beaulieu, membre de l'Institut rapport sur les conférences sociales de Lille; discours de M. A. Leroy-Beaulieu.

Vendredi 8 février, à huit heures et demie, les Associations et l'Etat, dans la lutte contre le crime, par M. Henri Joly, doyen honoraire de la Faculté.

Vendredi 15 février, à huit heures et demie. La vie à bon marché, par M. H. Roquette, avocat au barreau de Lille.

Vendredi 22 février, à huit heures et demie, La réglementation internationale du travail, par M. L. Sclosse, avocat, professeur de Droit international à la Faculté libre de Lille.

Vendredi 1er mars, à huit heures et demie, Le rôle et le devoir du capital, par M. E. Cheysson, inspecteur général des Ponts et Chaussées.

Vendredi 8 mars, à huit heures et demie, Les Invalides du travail, par M. Maxime Descamps.

Vendredi 15 mars, à huit heures et demie, Le socialisme et les intérêts populaires en 1848 par M. Pierre de la Gorce.

Dimanche 31 mars, à quatre heures et demie du soir, sous le présidence de M. Georges Picot, membre de l'Institut : Les habitations ouvrières à Lille, résultat de l'enquête de 1895 par M. Delemer, avocat au barreau de Lille, ancien bâtonnier. Distribution des récompenses. Discours de M. Georges Picot.

N. B. — Deux prix, l'un de 300 francs, l'autre de 200 *francs, accompagnés des œuvres de F. Le Play, seront* accordés aux deux auditeurs qui auront le mieux résumé les conférences. Les dames sont invitées aux conférences de l'Union de la Paix sociale.

On peut se procurer des cartes d'entrée au siège de la Société industrielle, 116, rue de l'Hôpital-Militaire.

Jeune fille abandonnée. — Plusieurs journaux de Paris ont reproduit l'information suivante :

Des gardiens de la paix, à Paris, aperçevaient samedi matin, vers onze heures, couchée sur un banc du boulevard de l'Hôpital, une jeune fille pleurant à chaudes larmes. Ils l'emmenèrent au poste de la rue Cardinal-Lemoine où ils lui firent donner un peu de bouillon.

Conduite ensuite chez M. Thillerie, commissaire de police, la jeune fille déclara se nommer Julie Jourdan, âgée de dix-huit ans, appartenant à une très honorable famille de négociants de Lille.

Elle avait écouté les conseils d'un sieur Emile Bernard, premier commis chez ses parents, et il y a quatre mois, en sa compagnie, elle avait fui le domicile paternel.

Bernard, pour subvenir à leurs premiers besoins, s'était approprié une somme de 2,500 francs, et, pendant quelque temps, ils menèrent joyeuse vie à Paris.

L'argent venant à manquer, Bernard disparut à son tour, laissant sa maîtresse dans une chambre d'hôtel dont on devait un mois de location. Le maître d'hôtel mit la jeune fille à la porte en lui retenant tous ses vêtements. Ne connaissant personne à Paris, Mlle Jourdan erra dans les rues, vivant huit jours avec 5 francs et les quelques aumônes qu'elle avait reçues çà et là.

Enfin, depuis deux jours, elle n'avait pas mangé et, se trouvant sans asile, elle était tombée là où les gardiens de la paix l'avaient aperçue.

Une dépêche a été envoyée à Lille aux parents.

Nous devons ajouter qu'à Lille des recherches ont été faites et que nulle part on n'a trouvé trace de ces deux noms.

Cette histoire ne serait qu'une invention de la jeune fille. Un de nos confrères ajoute même que le commissaire parisien, dans le ressort duquel l'affaire se serait passée, n'a jamais entendu parler de rien.

La mort du cardinal Desprez

Toulouse, 22 janvier. — Voici quelques détails sur le triste événement qui vient de plonger dans la douleur et le deuil l'Eglise de France.

Les derniers moments du cardinal

Les derniers froids rigoureux avaient aggravé l'état du cardinal. Depuis quelques jours, une Sœur de l'Espérance veillait constamment Son Eminence et passait des nuits à son chevet.

Dimanche vers minuit, la Sœur de garde releva des symptômes qui lui parurent alarmants. Le docteur Cadène et le major Petit, du 22e de ligne, appelés aussitôt, constatèrent une complication cardiaque de la grippe qui, étant donnés l'âge et la faiblesse du vénérable malade, ne pouvait laisser aucun doute sur un fatal et prochain dénouement.

Son Eminence, qui jouissait de toute sa lucidité d'esprit, le comprit, et demanda à recevoir les derniers sacrements qui lui furent administrés par M. le vicaire général Andrieu, et quelques instants après, dans la chambre transformée en chapelle, Mgr Desprez recevait la Sainte Communion.

Pendant cette cérémonie, le vénérable cardinal priait avec les assistants, et murmurait avec eux les dernières oraisons. Vers une heure et demie, le saint prélat demanda à l'abbé Andrieu le crucifix que le Saint Père venait de lui envoyer; il le prit entre ses mains amaigries et ses yeux le fixèrent. On sentait qu'une prière ardente montait de cette belle âme, à son Rédempteur.

« Monseigneur, dit alors l'abbé Andrieu, dont les sanglots étranglaient la voix, faites-vous à Dieu le sacrifice de votre vie? »

Le cardinal répondit d'une voix forte, en montrant le Christ : « Voilà mon modèle! » Ce furent ses dernières paroles.

A deux heures du matin et alors que l'on vociférait des cris de haine sur la place du Capitole, le bon cardinal, comme on l'appelait parmi le peuple, rendait sa belle âme à Dieu.

La chapelle ardente

Le corps du défunt repose dans la chapelle de l'archevêché transformée en chapelle ardente. Les murs sont recouverts de tentures noires et rouges.

Au pied de l'hôtel, le corps drapé dans la robe rouge repose sur un lit de parade. La mitre du cardinal et la croix d'officier de la Légion d'honneur sont déposés aux pieds sur un coussin en velours cramoisi. Deux Sœurs de l'Espérance veillent et prient auprès du lit.

La mort n'a pas altéré la noble et belle figure du regretté pasteur : seule la rigidité de ses traits décèle que la mort a fait son œuvre.

La famille de Mgr Desprez

Les neveux de Mgr Desprez sont arrivés à Toulouse, l'un d'eux chef d'escadron au 17e dragons.

Les condoléances arrivent de toutes parts, principalement de Roubaix. Le nonce apostolique à Paris, Son Excellence le cardinal Bourret, NN. SS. d'Albi, d'Aire, de Carcassonne, de Pamiers, de Montauban, d'Agen, etc., etc., ont envoyé télégraphiquement leurs condoléances.

Les funérailles

Les funérailles auront lieu samedi. C'est Son Eminence le cardinal évêque de Rodez qui présidera la cérémonie.

CONSEIL MUNICIPAL DE TOURCOING

Séance extraordinaire du 22 janvier

Présidence de M. V. HASSEBROUCQ, maire

La séance est ouverte à huit heures.

Sont présents : MM. Hassebroucq, maire ; Diéval, Masure, adjoints ; Ducoulombier, Sauvage, Honoré-Colson, Muller, Delphin Dumortier, Despinoy, Delva, Tack, Desbombes, Thery, Masurel-Leclercq, Demouveaux, Emile Lemaire, Lordan, Benoit, Didry, Dron.

Excuses : MM. Sénéclat, Honoré Dumortier, Glorieux, Dupont, Goube d'Anzu, Hersin, Cruque, Roux.

M. Tack est acclamé secrétaire pour la réunion.

M. Dubrulle, secrétaire général de la Mairie, donne lecture du procès-verbal de la séance précédente. Ce procès-verbal est adopté.

Société des anciens militaires. — M. le Maire donne une communication d'une lettre du président de la Société des anciens militaires remerciant l'Administration de la subvention qui lui a été faite. Acte est donné de la communication.

La communication téléphonique avec le Blanc-Seau. — Le Conseil vote un crédit de 200 francs afin de couvrir les frais nécessités pour la communication téléphonique directe entre le groupe du Blanc-Seau et l'Hôtel-de-Ville, suivant la réclamation faite par M. Dupont.

Condition publique. — L'Administration est autorisée à passer un marché pour la fourniture de paniers pour les blousses et le crédit de 1368 fr. est voté pour couvrir la dépense.

Chemin de fer du Nord. — A la réclamation du Conseil municipal relative à la suppression de quelques trains, la Compagnie du Nord répond que les frais considérables d'exploitation l'ont forcée de supprimer plusieurs trains. Elle ajoute que pour la saison d'été elle rétablira un certain nombre de ces trains afin de donner satisfaction dans la plus large mesure.

M. Salembien réclame en faveur du rétablissement du tram du matin, qui aurait la communication directe avec Fourmies.

Sur la proposition de M. Muller la question est renvoyée à la commission des chemins de fer.

Curage de la becque de Neuville. — Le Conseil municipal de Roncq a émis le vœu que les frais de curage de la becque de Neuville, contaminée par les eaux de l'abattoir de Tourcoing, soient à la charge de cette dernière ville.

Autrefois ces frais étaient supportés par les communes limitrophes, Tourcoing, Roncq et Neuville, dont 71 0/0 à la charge de Tourcoing.

Il y aura lieu de procéder, cette année, au curage qui coûtera 1,800 francs à supporter pour 1,255 fr. par Tourcoing. Ce sont les conclusions de M. l'ingénieur Devos : elles sont adoptées, sans discussion, par le Conseil municipal.

Le projet de sectionnement du canton Nord. — Cette importante question, qui a excité une légitime émotion dans la population de Tourcoing, avait été renvoyée à l'examen d'une commission spéciale pour l'élaboration d'un projet de délibération à prendre au sujet du sectionnement du canton Nord. M. Masure-Six, rapporteur de la commission, présente un travail très complet sur la question.

Après avoir rappelé l'historique de l'affaire, c'est-à-dire le vœu du Conseil d'arrondissement de Lille, les résultats de l'enquête en ville et dans les communes, et avoir établi les droits séculaires de Tourcoing à maintenir son intégrité cantonale, M. Masure-Six s'exprime ainsi :

« Parmi les modifications que nous apporterions au projet du Conseil d'arrondissement, la première d'entre elles consisterait à joindre au premier Canton, constitué par les communes d'Halluin, Roncq, Bousbecques et Linselles, une partie du territoire urbain de Tourcoing limité d'un côté par tout le front adjacent aux territoires de ces communes et des autres par la route départementale n° 22, les rues de Paris, du Brun-Pain, le Chemin vicinal n° 20, Fin de la Guerre, de la Cité, de Roncq, des Phalempins, de la Latte et le chemin d'intérêt commun n° 91, jusqu'à l'extrémité du territoire.

» L'emprise ainsi faite apporterait une population supplémentaire de 4,296 habitants au nouveau Canton-Nord qui posséderait une population de 33,433 habitants.

» Le second Canton que nous appellerions Nord-Est, serait composé de la commune de Neuville et de toute la partie urbaine restant disponible. Ce Canton, amoindri par les deux emprises qui viennent de lui être faites pour la formation du premier, trouverait la compensation à laquelle il a droit en empruntant au troisième Canton, toujours dénommé Canton-Sud, une partie du territoire central, limité par les rues de Dunkerque, de la Blanche-Porte, du Sentier, des Ursulines, de Lille, la Grand'Place (côté gauche), du Haze, de la Malceuse, de la Belle-Vue, du Chêne Houpline, Haute, de la Croix-Rouge, de la Marlière et le Chemin Vicinal n° 6 jusqu'à l'extrémité du territoire. Cette cession du Canton Sud au Canton-Nord-Est comprend une population de 9 898 habitants qui porterait la population totale du Canton Nord-Est à 33,756 habitants.

» *Le troisième canton (sud) conserverait* encore un chiffre d'habitants suffisant pour éviter toute espèce de critique de ce côté.

» Nos trois cantons seraient donc constitués de cette façon :

Nord. — Halluin, Roncq, Linselles, Bousbecques, 1re partie de Tourcoing, 33,433 habitants.

Nord-Est. — Neuville, 2e partie de Tourcoing, 33,756 habitants.

Sud. — Marcq, Mouveaux, Bondues, 3e partie de Tourcoing, 19,291 habitants.

» Votre Commission, après avoir étudié minutieusement cette question importante, est convaincue que les modifications rétablissant les prérogatives de Tourcoing, qu'elle a eu de son devoir d'apporter au projet primitif, ne seront pas de nature à compromettre la réalisation du vœu émis en vue d'obtenir la représentation plus complète d'une population nombreuse et des avantages réservés à la création d'un canton supplémentaire. Aussi a-t-elle pleine et entière confiance dans l'avenir. Les corps-élus, juges dans cette affaire, apprécieront le droit absolu de Tourcoing, l'autorité supérieure, mieux informée, sera la protectrice mal reçue de notre cité et l'impartialité de M. le Commissaire-enquêteur ne nous est-elle pas du reste un sûr garant du maintien de l'intégrité de notre territoire cantonal.

» Ni les uns ni les autres ne permettront l'amoindrissement d'une ville comme la nôtre, dont la puissance de chaque jour se trouve portée vers le progrès, dont les efforts constants tendent vers l'amélioration des moyens de production de toute nature et qui, jamais, n'a hésité à aborder les plus grands sacrifices lorsqu'il s'est agi d'améliorer la situation sociale de ce *monde de laborieux qui la peuple.*

» Supposer un instant le contraire, croire qu'un démembrement pourrait être la récompense de tant de travail et de bonne volonté qui contribuent pour une part immense à entretenir et fortifier cette activité nécessaire cette persévérance intelligente constituant la renommée de nos industries nationales, serait admettre que la justice et l'impartialité ne sont plus que vains mots!

» Il n'en sera rien.

» La délibération que vous allez prendre sera écoutée.

» En vous en soumettant le projet, Messieurs, puissé-je avoir rempli le mandat que m'a confié votre commission spéciale, puissé-je aussi avoir le grand honneur de recueillir, en son nom, l'unanimité de vos suffrages que la gravité des circonstances me fait un devoir de solliciter.

» Le Conseil. *Ouï le rapport qui précède ; vu l'arrêté des* Consuls en date du 15 Vendémiaire an X de la République; vu l'arrêté préfectoral en date du 12 Brumaire an X; vu l'arrêté préfectoral du 14 novembre 1895 :

» Considérant les droits séculaires créés en faveur de la ville de Tourcoing par les décrets de l'Assemblée Constituante en date du 22 décembre 1789;

» Considérant que toutes les dépositions faites à l'enquête de notre ville ont demandé le maintien à Tourcoing du chef-lieu dans la formation du nouveau canton;

» Considérant que pas une seule des cinq communes n'a demandé à être séparée de Tourcoing, Halluin excepté, dans le cas particulier où le chef-lieu lui serait accordé; que deux de ces communes ont manifesté hautement leur volonté bien arrêtée de demeurer unies à Tourcoing.

» Considérant que toutes les relations des communes de Linselles, Bousbecques et Roncq existent avec Tourcoing et non avec Halluin qui ne possède, du reste, qu'une population française de 3,722 habitants;

» Entendu l'avis : Qu'il est de toute justice que les communes du nouveau Canton, Roncq, Bousbecques, Linselles et Halluin restent unies à la ville de Tourcoing, qui en demeurerait le chef lieu;

» Qu'il est utile que ce résultat soit obtenu par la participation du territoire de Tourcoing, à quelque canton qu'il appartienne aujourd'hui.

» Cette participation serait très avantageusement réglée de la manière suivante : 1° adjonction au Canton Nord nouveau d'une partie du territoire de Tourcoing limité d'un côté par tout le front adjacent aux territoires de ces communes et des autres par la route départementale n° 22, les rues de Paris, du Brun-Pain, le Chemin Vicinal n° 20, Fin de la Guerre, de la Cité, de Roncq, des Phalempins, de la Latte et le Chemin d'intérêt commun n° 91, jusqu'à l'extrémité du territoire urbain de Tourcoing limité d'un côté par tout le front adjacent aux territoires de ces communes et des autres par la route départementale n° 22, les rues de Paris, du Brun-Pain, le Chemin Vicinal n° 20, Fin de la Guerre, de la Cité, de Roncq, des Phalempins, de la Latte et le chemin d'intérêt commun n° 91, jusqu'à l'extrémité du territoire urbain de Tourcoing limité d'un côté par tout le front adjacent aux territoires de ces communes et des autres par la route départementale n° 22, les rues de Dunkerque, de la Blanche-Porte, du Sentier, des Ursulines, de Lille, la Grand'Place (côté gauche), du Haze, de la Malceuse, de la Belle-Vue, du Chêne-Houpline, Haute, de la Croix-Rouge, de la Marlière et le chemin vicinal n° 6, jusqu'à l'extrémité du territoire. Le tout conforme aux plans-cartes annexés à la présente délibération. »

Les conclusions du rapport de Masure sont adoptées à l'unanimité.

Le Conseil vote des remerciements à M. Masure pour le remarquable rapport qu'il vient de présenter.

Pensions aux retraités de pompiers. — Les anciens pompiers sollicitent de l'administration la faveur de voir porter de 200 à 250, leur pension de retraite. M. le Maire propose le renvoi à la commission des finances; en ajoutant que cette augmentation ne pourrait être faite qu'au moyen des ressources de la caisse municipale.

M. Delphin Dumortier espère que la commission se montrera indulgente pour les pétitionnaires qui ont des besoins et ont rendu des services.

Usine à gaz. — Le Conseil homologue le cahier des charges pour la fourniture des plombs à l'usine à gaz en 1895.

Travaux de voirie. — Il a été procédé à la réception de divers travaux de voirie, entre autres : construction de la chaussée neuve dans la place Carnot, depuis la place Sébastopol ; construction et élargissement de la chaussée de la rue des Nonnes. Le Conseil approuve les procès-verbaux de réception et autorise le Maire à solder les entrepreneurs.

Epuration des Eaux de l'Espierre. — M. le Maire présente le compte administratif des Eaux de l'Espierre se balançant par 132,876.65 en recettes et 129,601.93 en dépenses, soit un excédent de 1,395f. Le Conseil approuve ce compte et adopte ensuite le projet de budget du même service pour 1895.

Demande de subvention du « Club de l'agrément ». — Cette société sollicite un don de 300 fr. en attendant la subvention. La demande est rejetée à l'unanimité.

Le Crypto-Marxisme de la Croix-Rouge. — C'est un vœu déposé par M. Benoit. Il s'agit de la prise en considération.

M. Muller (narquois). — On pourrait aussi faire un groupe municipal à la Malceuse.

M. le Maire estime qu'il y a quelque chose à faire à la Croix-Rouge, et il propose le renvoi aux commissions des finances et des travaux.

M. Dron fait remarquer que les instituteurs adjoints sont mal logés et il croit qu'on pourrait en même temps améliorer ces logements, et étudier la construction d'un poste de police.

M. Masure demande que la commission de l'instruction publique soit saisie de cette question de préférence à celle des finances. — Adopté.

La commission des grands travaux. — Le Conseil est appelé à élire quatre membres supplémentaires pour la commission des grands travaux qui aura à étudier le projet de construction du Tribunal de Commerce et tous autres travaux pouvant éventuellement amener l'émission d'un nouvel emprunt.

M. le Maire fait remarquer que les charges d'emprunt seront diminuées en 1896 de 120,000 francs, mais alors commencera le service d'amortissement des eaux potables : il y aurait néanmoins une disponibilité assez importante.

Sont désignés pour compléter la commission des grands travaux : MM. Salembien, Théry, Muller et Lordan.

Terrains communaux. — Des offres ont été faites pour l'achat de diverses parcelles de terrain appartenant à la ville, resultant de l'ouverture de la rue Carnot. Renvoi à la commission des grands travaux.

Bureau de bienfaisance et Hospices. — Le Conseil donne un avis favorable aux budgets pour 1895 du Bureau de bienfaisance et des Hospices.

Livres de récompense et livres classiques. — Le Maire est autorisé à signer un marché pour la fourniture de livres de récompense et de livres classiques.

Subvention à la Société « La Paume Tourquennoise ». — Les commissions réunies des finances et des fêtes proposent, par l'organe de leur rapporteur, M. H. Lordan, l'accorder une subvention de 550 francs à la société *La Paume Tourquennoise* en vue de l'organisation d'un concours international en 1895. Les conclusions sont adoptées et le crédit vote.

Le Concours régional de tir. — Sur le rapport de M. Emile Deslombles, le Conseil vote un crédit de 3,000 fr. pour l'organisation à Tourcoing du Tir de 1895 de l'Association Fédérale du Nord et du Pas-de-Calais.

Contructions et aménagements divers pour logement de Directrices d'Ecoles. — Les Commissions réunies des Travaux et de l'Instruction publique proposent, par l'organe de M. Muller, de voter un crédit de 7273 fr. 18 pour travaux à l'école de la rue du Dragon et de 18,776 francs 53 pour les travaux de la rue Houchard. Adopté.

M. Dron rappelle la proposition qu'il a antérieurement présentée de construire dans toutes les écoles des préaux couverts et il attire sur ce point l'attention de la commission de l'instruction publique.

Le nouveau réseau de rues entre la Malceuse et le Moulin Fagot. — M. Masurel-Leclercq présente le rapport des commissions des finances et de la voirie relatif à un projet d'ouverture de deux rues présenté par M. Plouvier-Lerouge. Les commissions ont demandé des modifications au projet primitif, modifications qui ont été apportées en partie. Les propriétaires s'engagent à supporter les 2/3 de la dépense des travaux de voirie et de faire à la ville le dernier tiers. La nouvelle rue entre la Malceuse et le Moulin Fagot serait de 14 mètres, elle serait raccordée à la rue Verte en longeant l'établissement de M. Liénart.

Les propriétaires ayant accepté les conditions qui leur ont été faites, les commissions sont d'avis d'approuver la soumission présentée par MM. Plouvier-Lerouge et Rousseau-Liénart, et de déclarer voies publiques les rues à ouvrir, de mettre enfin en adjudication publique les travaux de voirie à y exécuter.

M. Delphin Dumortier estime que l'ouverture de ces rues devant amener une plus-value pour les propriétés de M. Plouvier-Lerouge, la ville ne doit entrer dans aucun frais de voirie.

M. le Maire. — Si nous voulons que les nouvelles rues s'ouvrent dans des conditions normales, il faut bien que la Ville intervienne.

M. Salembien demande que la ville perçoive aussi les droits de voirie dans les rues particulières.

M. Masure est d'avis qu'on devrait spécifier de quelle façon devront être faits les trottoirs.

Plusieurs membres appuient l'observation.

M. le Maire dit qu'on pourrait ajouter cette stipulation au contrat.

M. Delphin Dumortier insiste pour que tous les travaux restent à la charge des propriétaires et il demande une modification au tracé.

M. Dron parle en faveur du projet, dont il reconnaît l'utilité.

Les conclusions du rapport de M. Masurel-Leclercq sont adoptées.

La séance est levée à 11 h. 20.

LA CRUE DES EAUX

Inondations dans la vallée de la Lys

Nous avons dit que les pluies de ces jours derniers ont fait monter fortement au dessus de l'étiage ordinaire les eaux de tous les canaux et de toutes les rivières de notre région.

Dans la journée de lundi, les eaux de la Lys montaient de un centimètre par heure, et, sur bien des points, les rives de ce cours d'eau sont de nouveau inondées.

Auprès d'Armentieres, ce ne sont plus seulement les prés Imbem qui sont couverts d'eau. Toutes les prairies qui sont situées le long de la route de Dunkerque, dont le remblai arrête l'écoulement des eaux, sont envahies sur une largeur qui atteint 5 à 600 mètres. Plusieurs prés avoisinant le cimetière sont immergés.

Près de Pérenchies, les chemins conduisant de la Pré-vôté au Grand-Péril, de l'Epinette à Pérenchies, sont couverts d'eau.

A Fleurbaix, l'eau recouvre la rue des David et s'est répandue dans tout le hameau de la Croix-de-Rome.

On ne circule que difficilement sur plusieurs parvis entre Wez-Macquart et la gare d'Etaletières.

Voici les chiffres officiels de la crue : Ecluse de Merville, en aval, 1 m. 95; Bac-Saint-Maur, 1 m. 48; Houplines, aval, 1 m. 68.

On prévoit une nouvelle hausse de 20 centimètres.

Toutefois, il ne semble pas que la crue doive être bien importante et causer des dégâts sérieux.

En effet, les pluies ont été persistantes mais non torrentielles; l'accroissement du volume d'eau s'est fait petit à petit, et on a pu prendre toutes les mesures pour éviter de graves dégâts. Le service de la navigation a fait ouvrir toutes les écluses et le trop-plein de nos canaux et rivières se déverse librement à la mer.

En outre la pluie a cessé de tomber lundi soir, le vent s'est mis à souffler et des renseignements que nous avons fait prendre, il résulte que le maximum de la crue a été atteint dans la nuit de lundi à mardi.

La Deûle n'a pas débordé et on n'a aucune crainte de ce côté.

Quelques caves dans différents quartiers de Lille sont jeunes d'eau provenant de l'exhaussement du niveau de la nappe souterraine.

TRIBUNAUX

Tribunal correctionnel de Lille. — *Audience du mardi 22 janvier.* — TRISTE PRÉCOCITÉ. — M. Julien Bonhomme, cabaretier, rue Neuve-de-Roubaix, à Tourcoing, avait eu, à son service, une jeune fille du nom de Alice Ducoulombier, âgée de quinze ans, qui l'avait quitté après avoir enlevé une paire de bas et une paire de chaussures. Or, au lieu de retourner dans sa famille Alice Ducoulombier avait erré un peu partout: on finit par la découvrir. Ses parents, au lieu de la réclamer, demandent contre elle l'application d'une peine. C'est pour cette raison que le Tribunal envoie la prévenue en correction jusqu'à l'âge de 20 ans.

UNE INCORRIGIBLE. Sylvie Balcaen, 45 ans, couturière à Roubaix, se voit infliger une peine de dix jours pour ivresse en récidive : déjà, l'an dernier, il avait été prononcé contre elle une peine de six jours pour le même motif.

APPARITION BRUYANTE. — Une servante de 29 ans, Juliette Pétain, qui avait été pendant trois ans chez M. Pollet, marchand rue d'Alger, à Roubaix, avait reçu congé. Or, peu de temps après avoir quitté la maison, l'ancienne servante était revenue, brisant les carreaux et avait menace M. Pollet et sa fille.

Des agents de service dans le quartier, étaient intervenus pour la calmer : mais alors, Juliette Pétain retourne sa fureur contre l'un d'eux qu'elle injurie : elle est aussitôt emmenée à raison de ce dernier fait. Le Tribunal la condamne à trois jours de prison.

LA FRAUDE. — Charles Dessein, 20 ans, tisserand à Halluin, arrêté à Halluin, deux mois de prison et une amende de 500 francs.

UN EXPULSÉ. Camille Vermersch, domestique à Mouscron, encourt, pour infraction à l'arrêté d'expulsion, une peine de deux mois.

Concerts et Spectacles

Le concert d'hiver de la Grande Harmonie. — Nous n'tournerons aucun de nos lecteurs si nous attestons que la *Grande-Harmonie*, en offrant son concert d'hiver à ses membres honoraires, les a conviés à une véritable soirée de gala. Ceux-ci en étaient assurés d'avance : ils savent que l'administration de cette société, à laquelle ils sont fiers d'être affiliés, fait toujours grandement ce qu'elle entreprend. Aussi se sont-ils empressés de répondre à l'invitation qui leur avait été adressée.

Dès sept heures et demie, heure qui avait été fixée pour l'ouverture des portes, le vestibule et l'entrée de l'hippodrome étaient assaillis par une foule considérable de fervents admirateurs impatients de s'assurer une place dans la salle qu'on prévoyait avec raison devoir se remplir rapidement. En effet, bien qu'elle fût arrangée complètement vide, alors que la direction a eu soin de le faire constater pour garantir l'exécution de son engagement de ne pas laisser retenir de places à l'avance, les fauteuils et le pourtour ont été complètement occupés en moins de quatre minutes. Les premières galeries et les loges n'ont pas tardé à être également garnies et les retardataires ont dû se rendre aux secondes galeries. Nous renoncons à essayer de décrire l'aspect qu'offrait cette salle si entièrement bondée; nos lecteurs qui ont eu l'avantage de s'y trouver ont pu la contempler et les autres s'en feront aisement une idée par l'imagination.

A l'heure réglementaire, la *Grande Harmonie* a grand complet attaque un allegro militaire de Weltge, dont l'exécution dirigée par son chef Jules Carlier, a gagné, un fait que confirmer les éminentes qualités de cette société hors de pair, qualités qui s'affirment ensuite plus particulièrement dans l'interprétation en tous points remarquable d'une grande fantaisie sur *Mignon* d'Ambroise Thomas.

Dans cette œuvre supérieurement rendue dans tous ses détails, il convient de signaler des divers solos qui ont été fort remarqués. Le public a souligné de ses applaudissements celui du *motif de la Polonaise : Je suis Titania la blonde*, exécuté par M. P. Fournier. La salle entière a fait fête aux exécutants et à leur sympathique chef.

M. Noté, du Grand-Opéra de Paris, dont sa ville natale, Fourmies, est justement fière, a commencé la série des enchantements que réservait cette soirée par le duo de la *Coupe du roi de Thulé* de Diaz. Le public a été littéralement empoigné par sa splendide voix de baryton d'une sonorité et d'une étendue merveilleuses, par sa diction nette et pure et par sa grande méthode. Rappelé plusieurs fois, il a gracieusement répondu au désir des auditeurs en donnant un deuxième morceau qui a redoublé leur enthousiasme en sa faveur.

M. Delsart, professeur de violoncelle au Conservatoire de Paris, dont les dilettanti roubaisiens avaient conservé un souvenir d'admiration pour son grand talent manifesté dans un concert de charité, il y a deux ans, a justifié pleinement et même dépassé l'attente de tous dans l'exécution de l'Andante et de la Tarentelle de Popper. L'agilité de